



Amende et prescription retrait point

Par Livio

Bonjour,

J ai un souci de taille que je n explique pas voila mon souci

En 2011

2012

2014

J ai eu des amendes avec retrait de points j ai demander un bordereau de situation a rennes qui stipule bien c est amende par la suite 2016 je demande un reliquat integral a la préfecture je regarde le reliquat et les amendes de 2011 2012 et 2014 ne sont pas inscrite alors que j ai eu une amende en 2015 qui figure bien sur le reliquat

Donc si vous avez la reponse du pourquoi et comment ca m arrangerait et il a til prescription de retrait de point car 2011

2012 2014 c etait avec retrait de point et jamais eu

Parcontre 2015 oui

Merci de vos réponses